



Suspension d'un contrat (véhicule) en cours d'année

Par **bernard**, le **11/05/2010** à **16:55**

Bonjour, rnest-il obligatoire de fournir à son assurance (véhicule) un JUSTIFICATIF de motif pour une simple suspension de contrat, en cours d'année?rnLe véhicule étant stationné dans un garage privé et fermé.rnMon assureur (Mutuelle des Motards) se réfère au code des assurances pour m'affirmer que "oui", et refuse la suspension sans cela.rnMerci par avance pour votre aide.rnBernard